



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

incendies

Question écrite n° 4265

Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le contexte particulier du massif forestier Aquitain et des très nombreux incendies qu'il subit chaque année. L'incendie de cet été à Lacanau avec plus de 650 hectares détruits a montré que l'utilisation du Dash 8, seul appareil positionné en Gironde, n'est absolument pas adaptée à la réalité de ce massif forestier caractérisé par la multiplication de départs de feu simultanés. Cette spécificité impose une intervention sans délai et des rotations très rapides pour être réellement efficace. Seuls les canadairs répondent à cette exigence car ils peuvent se ravitailler très rapidement sur les nombreux lacs qui bordent ce massif. Cette forêt est essentiellement de production et l'ampleur de ces incendies a un impact économique particulièrement négatif pour toute la filière bois, déjà frappée par des aléas climatiques, sanitaires et économiques. En conséquence elle souhaite connaître les dispositions qu'entend prendre le Gouvernement pour positionner à nouveau sur le site de Bordeaux-Mérignac, deux canadairs comme les années passées.

Texte de la réponse

Pour tenir compte de l'accentuation du danger d'incendies de forêts résultant des dégâts causés par la tempête du 24 janvier 2009, un détachement de deux Canadair CL 415 a été constitué à Bordeaux lors des trois étés qui ont suivi. Il convient de souligner qu'une vingtaine d'interventions concentrées sur seulement 15 jours ont été décomptées lors de chacun des étés 2009, 2010 et 2011. Au vu de cette activité, la mise en place permanente d'avions bombardiers d'eau en Aquitaine durant tout l'été ne se justifie pas. Ce dispositif, aboutissant à neutraliser partiellement une partie de la flotte d'avions bombardiers d'eau, a donc été revu lors de la dernière campagne 2012. Par ailleurs, un outil d'analyse du danger, développé avec le concours de Météo France et de l'état-major interministériel de zone Sud-Ouest et des acteurs de terrain (services départementaux d'incendie et de secours, association régionale de défense des forêts contre l'incendie notamment) en vue d'anticiper sur les situations à risques, permet de bien identifier ces périodes sensibles, durant lesquelles le prépositionnement ciblé d'avions bombardiers d'eau, et de préférence des Canadair CL 415, est nécessaire, cette mesure devant s'accompagner du renforcement de la mobilisation des sapeurs-pompiers locaux. Sur cette base, des avions bombardiers d'eau de la sécurité civile ont été prépositionnés à 26 reprises à Bordeaux Mérignac entre le 26 juillet (date du premier détachement) et le 23 septembre (date du dernier détachement). Une quinzaine d'engagements sur feu ont été assurés dans ce cadre. Avant la prochaine campagne feux de forêts, des travaux seront conduits pour affiner la pertinence de l'outil d'analyse précité et optimiser ainsi les décisions de prépositionnement des avions bombardiers d'eau. Lorsqu'une telle action s'avèrera nécessaire et sous réserve des contraintes opérationnelles, le choix d'affecter des Canadair CL 415 sera alors privilégié.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4265

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4979

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7391